



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUILLET 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 25 REPRESENTES : 04</p> <p>DATE DE LA CONVOCAION : Le 28 juin 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Etaient représentés : Mme Sophie BIBAL ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Nathan EXCOFFIER, Mme Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Joseph SCATIGNO ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER.</i></p>
--	---

Délibération n°26

Rapporteur : Mme Marie-Thérèse BERGERET

**Objet : Sécurisation et amélioration de la gestion de la ressource Eau dans les alpages
– Phase 1 – Demandes de Subventions**

Dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Arlysère, la Ville d'Ugine peut prétendre à un soutien pour la sécurisation et l'amélioration de la gestion de la ressource Eau dans les alpages.

L'agriculture de montagne revêt un caractère particulier à Ugine. Il est nécessaire d'offrir plus de garanties aux alpagistes quant à cette Ressource afin de favoriser le maintien et le développement d'activités sur ces territoires pastoraux.

À la faveur des constats établis suivants : récurrence des épisodes de sécheresse - vieillissement des infrastructures - nécessité de la ressource Eau dans le fonctionnement des alpages sur le territoire, et des résultats du diagnostic mené en 2021, la Ville d'Ugine souhaite mettre en œuvre une première phase de travaux d'investissement permettant de sécuriser et d'améliorer fortement la gestion de la ressource Eau. Le projet comprendra des reprises ouvrages : captages – réservoirs – chambres de réunion, la reprise de conduites et la construction d'un réservoir supplémentaire de stockage.

Cette opération d'ampleur permettra une amélioration sensible sur les alpages du Mèruz, de Bellieuvre, des Regottes, des Chappes, de Merdassier du Milieu et de Merdassier du Levant.

La demande de subvention porte donc sur un projet estimé à 236 650 € maximum. Le démarrage des travaux est prévu pour l'automne 2022 afin de pouvoir être achevé au printemps 2023.

L'importance des travaux à réaliser nécessite un soutien tout particulier, d'autant plus que les contraintes stratégiques et financières se révèlent importantes.

Au regard des ambitions du projet, et afin de générer l'effet levier nécessaire à sa juste réalisation, il convient de solliciter le concours de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, du Département de la Savoie et la Région Auvergne Rhône-Alpes par l'intermédiaire du PPT Arlysère et de la DDT de la Savoie, à hauteur de 70%, et de tout autre financeur afin de solliciter les subventions les plus importantes possibles.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le projet tel que présenté, pour un coût maximum estimé à 236 650 €,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Etat et de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement rural, les subventions les plus élevées possibles.**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220704-20220704_DE26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2022

Publication : 12/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

